

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

-----

**N° SG 2022-579**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,  
VU la demande formulée par KEOLIS sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement rue de Verdun à l'occasion des travaux rue de la Poterie,  
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 28 novembre au 16 décembre 2022,  
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Le stationnement de tous les véhicules ou engins à deux roues sera interdit du 26 novembre 18h00 au 26 décembre 2022 :

- *Rue de Verdun, sur les emplacements de stationnement situés entre la rue Pierre François Delaunay et le n° 12 de ladite rue.*

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par les services municipaux.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-trois novembre deux mil vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation  
Patrick CREVEL  
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile